Extrait du Site de l'Association Adéquations

http://www.adequations.org/spip.php?article1287

Pétition contre l'irradiation des aliments : Plus de 11700 signatures ignorées par le Ministère de l'économie !

- Campagnes & plaidoyers -

Date de mise en ligne : mardi 22 dÃ©cembre 2009

Site de l'Association Adéquations

Un communiqué du Collectif français contre l'irradiation des aliments (dont Adéquations est membre), 22 décembre 2009.

Le 15 décembre 2009, une délégation du Collectif contre l'irradiation des aliments s'est rendue au Ministère de l'économie pour remettre plus de 11700 signatures de la pétition contre l'irradiation des aliments demandant les éléments suivants : un dispositif d'information transparent, le respect de la loi concernant l'étiquetage, des programmes d'analyse et d'enquêtes sur les aliments irradiés commercialisés illégalement, des mesures de sanction effectives pour les entreprises qui ne respectent pas la législation en matière d'étiquetage et de contrôle, la signalisation de tous les aliments irradiés ou contenant des ingrédients irradiés distribués dans la restauration, en particulier dans les cantines scolaires.

Face à cette mobilisation importante, le ministère n'apporte aucune réponse et aucune garantie, notamment sur la sécurité sanitaire des produits irradiés et sur l'information des consommateurs au-delà des quelques contrôles réalisés chaque année depuis 2003. Seule (maigre) avancée : une possible amélioration des contrôles par la DGCCRF , à partir de recommandations du collectif...

Les consommateurs sont de plus en plus conscients de l'usage de nouvelles technologies dans l'alimentation et sont alertés du manque d'information sur ces pratiques. Les citoyens sont inquiets des développements à l'échelle mondiale de l'irradiation, qui par manque de traçabilité et de réglementation stricte, et vu le commerce mondialisé, peut amener des produits irradiés sans aucun contrôle dans nos assiettes. La pétition a connu un succès important : plus de 11700 signatures recueillies fin 2009 !

Les signatures ignorées !

Rendez-vous était pris avec M. Hervé Boullanger, conseiller à la consommation de M. Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, pour lui remettre les pétitions et obtenir un retour sur nos questions restées sans réponse. D'emblée, M. Boullanger annonce la couleur à la délégation « Il pourrait y avoir un million de signatures, cela ne changerait rien : en France (et en Europe), les autorités sanitaires sont indépendantes et émettent leurs avis selon les connaissances et convictions des scientifiques qui en font partie, le ministère n'a aucune influence. ». La délégation s'est-elle trompée de porte ? Le Ministère de l'Economie n'est-il pas censé représenter les citoyens et entendre leur avis ? Une fin de non recevoir qui pose des questions.

Les lacunes de la DGCCRF

Toutefois, M. Boullanger est entouré de représentants de la DGCCRF. Cet organisme, sous tutelle du Ministère de l'Economie, a déjà constaté des fraudes sur l'étiquetage des aliments irradiés, sans donner d'informations sur les sanctions éventuellement prises. Le collectif avait d'ailleurs interpellé la DGCCRF par un courrier en novembre 2007 et en particulier une série de neuf questions, jusqu'alors restées essentiellement sans réponse. La discussion avec le ministère sera donc centrée sur les contrôles effectués par la DGCCRF (216 en 2006, et 117 en 2007). Elle reconnaît manquer d'informations pour cibler les contrôles sur les produits à risques et se déclare ouverte aux suggestions du collectif pour son programme de contrôles pour l'année 2010. _ Par contre, aucun doute de sa part

Copyright © Site de l'Association Adéquations

sur la technique du seul laboratoire prestataire auquel elle confie les analyses pour détecter des aliments déclarés non irradiés. Or la Commission européenne, qui définit les méthodes d'analyse pour déceler une irradiation, reconnaît de grandes incertitudes. De plus, aucune méthode ne permet d'évaluer la dose reçue par le produit et la date du traitement. Par ailleurs l'installation dans laquelle le traitement est effectué n'est pas mentionnée sur le produit, alors que les installations doivent être agréées par l'Europe . Des informations clefs pour un contrôle. La DGCCRF ne répond pas à ces critiques sur sa manière de procéder.

Aucune réponse sur la sécurité sanitaire des produits irradiés

Les incertitudes sur les aspects sanitaires des aliments irradiés ont également été évoquées. Mais le collectif n'a obtenu aucune réponse, notamment par rapport à la lecture critique du rapport de l'AFSSA qu'il avait produit en 2007 . Par ailleurs, l'AFSSA a elle-même souligné l'un des problèmes soulevés par l'irradiation : les produits néoformés qui apparaissent dans les emballages au contact des aliments lors du traitement ionisant . En effet les plastiques peuvent être modifiés par l'irradiation et générer des produits (dont certains sont connus comme toxiques) qui peuvent migrer dans les aliments. L'AFSSA recommande une évaluation systématique pour s'assurer de l'innocuité des matériaux ionisés avant toute mise sur le marché. Elle recommande même des travaux de recherche pour explorer de manière systématique les produits formés spécifiquement par l'ionisation des matériaux plastiques.

Face à ce constat sans appel de l'autorité sanitaire, le ministère et la DGCCRF nient toute responsabilité, aucune information n'a été donnée sur les éléments de contrôle par la DGCCRF. N'est-ce pas cependant au gouvernement de mettre en application des recommandations de l'AFSSA, et à la DGCCRF de contrôler que les professionnels les respectent ? Il semble que le gouvernement n'a pris aucune mesure pour suivre ces recommandations de l'AFSSA au niveau institutionnel.

Le Ministère de l'Economie refuse ainsi de prendre en compte l'avis et les inquiétudes exprimés par les citoyens au travers de la pétition. Toutefois, ce contact avec les représentants du Ministère et de la DGCCRF nous a permis de réaffirmer la position du collectif. Celui-ci poursuivra sa mobilisation afin d'obtenir les garanties quant à l'innocuité ou à la toxicité de l'irradiation des aliments et des matières plastiques au contact. Elle demande l'application urgente du principe de précaution, dans l'immédiat une réglementation et des règles précises sur les matières plastiques irradiées au contact de denrées alimentaires, ainsi que des sanctions contraignantes en cas de contravention.

Contacts presse :
Action Consommation : +33(0)6 86 89 78 89
Alain Sousa - CRIIRAD : +33(0)4 75 41 82 54

- Communiqué publié sur : www.irradiation-aliments.org/Petition-contre-l-irradiation-des.html
- Retrouvez sur le site d'Adéquations notre rubrique consacrée au Collectif contre l'irradiation des aliments

Copyright © Site de l'Association Adéquations